

Mandat : “Correspondant pour les donneurs sur la passation des marchés”

(Exercice 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris)

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les données destinées au rapport de suivi 2008 seront recueillies auprès de trois sources :

1. l'**enquête sur le terrain**, effectuée à partir d'un questionnaire qui sera rempli dans chaque pays par les donneurs et le pays partenaire (s'agissant de la passation des marchés, celui-ci portera également sur l'indicateur 5b, qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés),
2. la Banque mondiale et l'OCDE-CAD, qui fourniront des données provenant d'**études documentaires effectuées dans les services centraux**,
3. le pays partenaire, qui fournira des données qu'il aura tirées d'une **autoévaluation** réalisée avec le concours des donneurs (pour l'indicateur 2b « Mettre en place des systèmes nationaux fiables de passation des marchés »).

B. OBJET DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

Afin de préparer le Forum de haut niveau d'Accra, une deuxième enquête sera effectuée entre le **2 janvier et le 31 mars 2008**. L'enquête sur le terrain 2008 a deux finalités. Premièrement, ses résultats apporteront des informations concrètes sur les progrès effectivement réalisés, ainsi que sur les obstacles qui subsistent et les possibilités qui s'offrent de progresser encore au niveau des pays partenaires. Elle facilitera la définition, pour 10 des 15 indicateurs et sous-indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris, d'actions précises pour améliorer l'impact de l'aide sur le développement des pays partenaires. **Des données concernant l'un de ces sous-indicateurs (5b : utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés) sont demandées dans le questionnaire de l'enquête.**

C. GESTION DE L'ENQUÊTE AU NIVEAU DES PAYS

- a) **Le Coordinateur national**. Il est expressément désigné pour cet exercice par les autorités nationales. Son rôle est le suivant :
- Gérer l'enquête 2008 dans le respect des délais et de manière transparente ;
 - Veiller à ce que les autorités nationales (y compris, dans la mesure du possible, les ministères opérationnels) et les donneurs soient pleinement informés au sujet de l'enquête 2008 et y prennent part ;
 - Organiser et présider les diverses réunions nécessaires à la réalisation de l'enquête 2008 ;
 - Aider les représentants des donneurs et des autorités nationales à remplir le questionnaire ;
 - Vérifier la qualité et la cohérence des réponses ;
 - Transmettre les résultats de l'enquête (le rapport-pays et la feuille de calcul-pays) au Secrétariat de l'OCDE pour analyse avant le **31 mars 2008**, dernière limite.

b) **Le Correspondant pour les donateurs.** Son rôle est le suivant :

- Rassembler les réponses de tous les donateurs à l'enquête (y compris celles qui concernent l'indicateur 5b) en temps voulu ;
- Effectuer la synthèse des données de l'enquête au moyen de la feuille de calcul-pays ;
- Communiquer les données recueillies et toute autre information utile au Coordinateur national afin d'en permettre l'examen lors des diverses réunions que ce dernier organisera dans le cadre de l'enquête 2008 ;
- Aider le Coordinateur national à mobiliser les ressources financières et humaines requises pour permettre la réalisation de l'enquête 2008 dans les délais prévus.

D. OBJET DE L'AUTOÉVALUATION

La seule autoévaluation qui sera effectuée a pour but d'obtenir des données sur l'indicateur 2b. Les pays partenaires sont censés associer à cet exercice les parties prenantes de la passation des marchés dans chacun d'eux, par exemple les partenaires internationaux du développement, les organisations concernées de la société civile, les médias et le secteur privé. La méthodologie à utiliser est celle qui a été élaborée par l'Activité conjointe OCDE-CAD sur la passation des marchés. Cette méthodologie, ainsi qu'une note d'information sur l'importance que revêt la participation de parties prenantes telles que les donateurs à la réalisation de l'évaluation et à l'examen de ses résultats, peuvent être consultées sur le site internet de l'Activité conjointe à l'adresse www.oecd.org/dac/effectiveness/procurement

E. GESTION DE L'AUTOÉVALUATION AU NIVEAU DES PAYS

a) **Le Coordinateur national pour la passation des marchés.** C'est le principal organisme responsable de la passation des marchés dans le pays partenaire. Son rôle est le suivant :

- Dans le cas des pays qui **ont effectué une évaluation à l'aide de la méthodologie définie par l'Activité conjointe et qui en ont tiré des résultats**, procéder à un exercice de validation en prenant comme référence la note d'information sur la validation. Même les pays qui ont précédemment organisé des ateliers de validation doivent envisager de refaire de même, afin que les données obtenues et la démarche suivie soient aussi crédibles et aussi transparents que possible aux yeux de la population et de la communauté des donateurs ;
- Dans le cas des pays qui **n'ont pas encore utilisé cette méthodologie en vue d'effectuer une évaluation**, prendre contact avec le Secrétariat de l'OCDE-CAD (Michael.lawrance@oecd.org) et demander une aide pour réaliser cette évaluation ;
- Lorsque les résultats de l'évaluation auront été validés, calculer le "niveau de qualité indicatif" du système national de passation des marchés au moyen des résultats de l'évaluation et de la note d'information élaborée par l'Activité conjointe pour l'exercice de suivi 2008 sous le titre "**Indicateur 2b : mettre en place des systèmes fiables de passation des marchés**". Ce document peut également être consulté sur le site internet de l'Activité conjointe ;

- Envoyer les données concernant le niveau de qualité calculé et le **questionnaire du Secrétariat de l'OCDE-CAD contenant des informations sur le processus d'évaluation et l'exercice de validation, avant le 7 mars au Secrétariat de l'OCDE-CAD (Michael.lawrance@oecd.org)**.

b) **Le Correspondant pour les donneurs sur la passation des marchés**. Son rôle est le suivant :

- 1) ***En ce qui concerne l'indicateur 5b***, aider le Correspondant pour les donneurs chargé de l'enquête sur le terrain (voir ci-dessus) à fournir les données requises en temps voulu, **si elles sont nécessaires et utiles** ;

Dans bon nombre de pays, ces informations peuvent être demandées directement à tous les donneurs et, parallèlement, par le Correspondant pour les donneurs en même temps que les autres informations nécessaires à l'enquête ;

- 2) ***En ce qui concerne l'indicateur 2b***, dans tous les pays participants, encourager et coordonner, avec la communauté des donneurs et le Coordinateur national pour la passation des marchés, la participation des donneurs intéressés à la planification et à l'examen des résultats de l'évaluation, en même temps que celle des autres parties prenantes nationales ;

Il convient d'insister auprès du Coordinateur national pour la passation des marchés et des autres donneurs sur l'importance que revêt la participation de toutes les parties prenantes au processus d'évaluation et à l'exercice de validation pour garantir la **crédibilité et la transparence** ;

- 3) ***D'une manière générale, si demande en est faite***, fournir aux autres donneurs des informations générales sur les caractéristiques et l'état d'avancement de l'exercice d'autoévaluation concernant l'indicateur 2b, par exemple sur la façon dont celui-ci est mené et par qui, sur la manière dont les résultats sont validés et avec la participation de qui, sur le calendrier relatif à l'indicateur 2b.